

**Relevé de conclusions  
COMITE PROGRAMMES**

**Du jeudi 21 juin 2018 de 14h00 à 16h30**

**Lieu : Caisse de Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants,  
Immeuble Le Phoenix, 455 promenade des anglais, 7ème étage, 06291 NICE Cedex3**

**Présents :**

**ACTIMUT/MUTUALITE FRANCAISE/ICP : Mme AUREGLIA**

**APREMAS : Mme GRANON**

**AZUR SPORT SANTE (A2S) : Mme DE GEORGES**

**C3S : Mme POURCHER**

**CCAS de Nice : Mme BOTTERO**

**CDCA 06 PA : M. TOUSSAINT**

**CHU DE NICE : Mme ASSO-VERLAQUE, Pr PRADIER, Dr BAILLY, Dr PLANCHARD, Dr BAKIRCI, Dr LEGUEULT, Mme BRUNO, Mme BOUYGUES, Mme ZUCCHINI, M. MADINA, Mme ESCOLANO**

**CIU Santé : Mme POLLET**

**CODES 06 : Mme PATUANO, Pr EULLER-ZIEGLER**

**F.E.E.SANTE : Mme BAUCHET**

**IFSI : M. LAURENT, Mme BUSTON**

**MAIRIE DE NICE : M. GERMAIN**

**MUTUALITE FRANCAISE PACA : Mme ROUX**

**SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS : Dr GREBET**

**Consultant : M. DUTREIL**

**Excusés :**

**AAA : Mme GUENNOUN**

**APMESS06 : M. BRAMI**

**ARS PACA : Mme ARGENTIN-MASSOT**

**AZUR SPORT SANTE (A2S) : Mme DIAGANA**

**C3S : M. GUENNOUN**

**CCAS de Nice : Mme ANTOINE**

**CHATEAU DE LA CAUSEGA/LA MAISON DU BONHEUR : Mme SCARAMOZZINO**

**CHU DE NICE : Dr CAPRIZ, Mme GASC, Mlle GIORDANENGO**

**CPAM 06 : Mme COQUILLAT**

**FRANCE ALZEIHMER 06 : Mme IMBERT**

**SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS : Dr FUCH**

**UMF 06 : M. Patrick OSENDA**

**UNS : Mme PANAGOS**

**Consultant : Pr ROCHON**

## 1 - PREAMBULE

**M. DUTREIL** salue l'assemblée, remercie le Dr GREBET pour son accueil dans les locaux du Régime Social des Indépendants et souhaite la bienvenue à la Croix-Rouge Française de Nice et aux Sages-Femmes du CHU de Nice qui ont rejoint récemment l'EPSP.

## 2 – BREVES

**Le Pr PRADIER** introduit les brèves et donne la parole à Mme POURCHER, chef de projet au C3S.

### 2.1. Centre de Soutien Santé Social (C3S)

**Mme POURCHER** prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. GUENNOUN. Elle évoque l'officialisation récente, par l'ARS, du territoire de la Plateforme Territoriale d'Appui du C3S qui couvre Nice Côte d'Azur jusqu'au Moyen-Pays, ainsi que le Haut-Pays des Alpes-Maritimes. La convergence des dispositifs et la mutualisation des moyens PTA et MAIA est une volonté de l'ARS, tout comme une couverture totale du territoire avant la fin de l'année. Un renouvellement du CPOM est également en cours de finalisation.

**Le Pr PRADIER** précise que le C3S a soutenu la conception et la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle (qui se situera au niveau de Nice Barla). Une convention de partenariat va être signée avec la Plateforme Autisme, afin que des professionnels de la Maison de Santé prennent en charge les enfants et adultes autistes ayant des problèmes de santé.

**M. DUTREIL** rappelle que la Plateforme a pour but d'apporter un soutien aux professionnels qui ont des problèmes dans l'organisation de la prise en charge de leur patient.

### 2.2. Azur Sport Santé (A2S)

**Mme DE GEORGES**, Coordinatrice-Adjointe d'A2S, signale qu'à ce jour, une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ARS est en cours de signature, ce qui assurera un financement pour 3 ans. L'ARS a demandé à A2S d'être l'opérateur de la mise en place d'une cartographie régionale de tous les acteurs du sport/santé. Cette cartographie sera opérationnelle en septembre et les structures recensées seront celles qui offrent une activité physique (centre de soins, hôpitaux, autoentreprises, associations, salle de sport...) respectant le cahier des charges.

**Le Pr PRADIER** demande à Mme De Georges de décrire le principe de fonctionnement de cet outil.

**Mme DE GEORGES** explique que la cartographie des offres sport-santé de la région PACA mise en place par l'ARS PACA, en collaboration avec la DRDJSCS PACA est un site Internet permettant aux structures sportives d'auto-déclarer toutes leurs offres d'activité physique adaptée à l'accueil de personnes atteintes de maladies chroniques (avec ou sans limitations fonctionnelles). La cartographie comportera une entrée "*J'oriente mon patient*" pour les professionnels de santé et une entrée "*Je cherche une activité physique*" pour les patients pratiquants. Dans le cas de l'entrée "professionnels de santé", il sera possible de renseigner les champs suivants : adresse, recherche d'une activité physique à but thérapeutique ou non, niveau de limitation fonctionnelle, type d'activité recherchée (intérieur, extérieur, aquatique), âge du patient. Le site internet sera opérationnel pour la consultation fin septembre. Le recensement des offres sport-santé débutera à la fin du mois de juillet.

### 2.3. Institut Claude Pompidou (ICP)

**Le Pr PRADIER** prie l'assemblée de bien vouloir excuser le retard de Mme AUREGLIA et rappelle que cet établissement, spécialisé dans la maladie d'Alzheimer, regroupe 3 entités : le Centre Mémoire du CHU de Nice, l'EPHAD et l'association France Alzheimer. Grâce au travail de l'EPSP, ces 3 entités sont aujourd'hui en interaction pour développer un modèle pilote dans la prévention primaire, secondaire et tertiaire (référentiel, respect de la personne, charte signée, activité physique pour les aidants, les salariés et les patients, ainsi que les habitants du quartier...) de la maladie d'Alzheimer.

**Mme ASSO-VERLAQUE** ajoute que la coordination par l'EPSP du projet scientifique de l'ICP depuis 3 ans montre actuellement les réalisations concrètes de ce travail. Ces derniers mois, un phénomène d'accélération des effets positifs du travail mené avec le comité de quartier est visible. Les habitants participent à des rencontres régulières au sein de l'ICP sur des thématiques diverses. Ils sont devenus force de propositions, notamment pour l'organisation de séances d'information. Ils sont en passe de devenir des co-acteurs de la vie de l'Institut.

**M. DUTREIL** souligne l'importance de ce travail (au vu des difficultés d'accueil de ce type d'établissement dans les quartiers) pour un apport bénéfique aux habitants, au personnel de l'Institut et aux résidents de l'établissement.

### 3 – Présentation de la consultation du CHU de Nice pour les femmes victimes de violences

**Le Pr PRADIER** remercie les Sages-Femmes de leur présence et leur donne la parole.

Dans le Service de Gynécologie/Obstétrique du CHUN, un projet médical a été mis en place pour la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Des consultations de 45 minutes (écoute, orientation, soutien, certificats médicaux d'allégation de violence sans réquisition, prise de rdv avec la police/les associations...) par des Sages-Femmes ont lieu plusieurs fois par semaine et concernent toutes les violences :

**1)** Les violences intra-familiales : Quand l'un des deux conjoints utilise la peur, l'humiliation, l'intimidation pour contrôler l'autre. Les femmes subissent une domination ou une emprise pouvant être de nature verbale, psychologique, physique, sexuelle, administrative ou économique. En France, 1 femme/5 est victime de violences conjugales, soit 600 000 femmes/an ; tous les 2 ½ jours, une femme décède, tous les 14 jours, un homme décède, toutes les semaines, un enfant décède suite à des violences conjugales.

**2)** Les violences sexuelles : 50 % des cas sont des viols conjugaux, dans 9 cas/10, la victime connaît son agresseur et dans 80 % des cas, les victimes présentent un état de stress post-traumatique.

**3)** Les mutilations sexuelles (excision).

**4)** Les violences obstétricales : 10 % des femmes présentent, après leur premier accouchement, un état de stress post-traumatique. Ces violences peuvent engendrer des hospitalisations importantes, des addictions diverses (toxicomanie, alcoolisme, tabagisme), des homicides, des suicides... Le constat fait est que 40 % des violences physiques sont déclarées pendant la grossesse, d'où l'importance du dépistage.

Un réseau a donc été créé au sein du CHU, associant des Gynécologues, des Urgentistes, des Psychologues. Il travaille en lien avec la police (Procureur), la Délégation à l'Égalité et aux Droits des Femmes et la PMI... Ce réseau a développé des outils, comme les fiches réflexes et les protocoles à suivre, afin de faciliter le dépistage. Il faut savoir que le déni est non seulement sociétal, mais aussi présent chez les soignants. Le coût des violences s'élève à 3,5 milliards d'euros/an. Le dépistage doit donc être systématique et doit conduire à une prise en charge pluridisciplinaire obligatoire.

L'idéal serait la création d'un poste de Sage-Femme supplémentaire au sein d'une plateforme dédiée aux femmes victimes de violences.

**M. DUTREIL** demande quel est le suivi de ces femmes.

**Mme BOUYGUES** répond que le suivi est régulier pour les patientes enceintes. Pour les autres, le suivi se fait via les associations, la police. Selon le cycle de la violence, les femmes se rendent compte de la situation et ont envie de quitter le domicile conjugal. Mais on assiste très souvent à un retour en arrière (phase dite de « Nouvelle lune de miel ») et elles ne veulent plus revenir en Consultation. Aujourd'hui, dès qu'elles viennent en Consultation, elles savent ce qui existe et qu'à tout moment, elles peuvent revenir dans le Réseau.

**Le Pr PRADIER** est reconnaissant de cette présentation très forte et propose de mettre en place un groupe de travail pour aider à structurer ce projet (création de plateforme, gestionnaire de cas, soutien institutionnel...).

**M. GERMAIN**, Chargé de Mission pour le Pr GUERIN (Adjoint à la Santé de la Ville de Nice), informe le groupe du Comité de Pilotage qui a eu lieu à Paris en mars 2018, au Ministère de la Santé, sur le cahier des charges des 10 futures Unités de prise en charge Post-Traumatique, qui seront déployées en France en 2019. A Nice, un centre de ce type va être créé, avec le soutien de la Mairie, réunissant différents professionnels formés au psychotraumatisme. Le budget annuel serait de 300 000 €/an et il faudrait trouver d'autres financements. Les Sages-Femmes pourraient éventuellement s'appuyer sur ce lieu d'accueil unique.

**M. DUTREIL** fait remarquer qu'il serait intéressant que la Ville travaille avec l'ensemble des partenaires du Département, en mutualisant les moyens et en s'appuyant sur ce qui est déjà fait.

#### 4 – Services Sanitaires : information et présentation de l'expérience de l'IFSI de la Croix-Rouge Française (CRF) à Nice

**M. LAURENT**, infirmier et formateur à l'IFSI de la CRF, indique que depuis 3 ans, l'IFSI CRF souhaite former des infirmiers qui soient de vrais acteurs en Santé Publique. Grâce à un partenariat avec le Rectorat de Nice, les élèves infirmiers de la Croix Rouge interviennent dans les classes Primaires et ont une démarche éducative en Promotion de la Santé sur plusieurs problématiques territoriales, dont l'Education à la Santé (hygiène alimentaire, bucco-dentaire...), l'Education à la Sécurité (gestes 1<sup>ers</sup> secours), les accidents de la vie... L'objectif de ces actions est de permettre l'acquisition d'une démarche d'éducation basée sur une analyse des besoins et des priorités de Santé Publique et la conception et la mise en œuvre de projets coopératifs dans un contexte d'inter-professionnalité.

**Mme BUSTON** précise que depuis le 12 juin 2018, les IFSI sont dans l'obligation de mettre en œuvre le Service Sanitaire sur des grandes thématiques de Promotion de Santé (hygiène, prévention des accidents domestiques, nutrition). Cette action consiste à envoyer les élèves infirmiers dans les lycées et les collèges pour faire de la Promotion de la Santé. L'IFSI de la Croix-Rouge Française à Nice était donc précurseur dans ce domaine.

**M. DUTREIL** demande comment se sentent les étudiants dans ce rôle d'enseignant.

**M. LAURENT** dit qu'il a été très surpris de leur investissement personnel dans leur rôle « d'Ambassadeurs » de Santé Publique (tels qu'ils sont surnommés dans les écoles), qu'ils produisent un travail de qualité et qu'ils prennent conscience de l'impact qu'ils ont auprès des enfants. A ce jour, 84 classes différentes ont bénéficié de cette prévention.

**Mme BAUCHET**, Consultante spécialisée dans les démarches d'évaluation, a été amenée à évaluer à plusieurs reprises des programmes expérimentaux en milieu scolaire et concernant les violences faites aux femmes. Elle travaille actuellement sur un programme financé par l'ARS, à La Réunion et en milieu scolaire, qui porte sur la vie affective et la santé sexuelle. Elle s'interroge sur le lien qu'il y a avec les professionnels de l'Education Nationale et les infirmières scolaires. En effet, les différentes évaluations qu'elle a réalisées montrent que ces professionnels sont en grande difficulté à cause du manque de formation à la Prévention et à la Promotion de la Santé, notamment dans le domaine de la Santé Sexuelle.

**M. LAURENT** répond que ce lien est amené à évoluer avec le Service Sanitaire, dont l'un des objectifs est de faire travailler ensemble les différents professionnels concernés (Faculté de Médecine, Kinésithérapeutes, IFSI, Médecine Scolaire, Education Nationale, etc.), autour des concepts de Prévention et Promotion de la Santé.

**Le Pr PRADIER** informe qu'il souhaite justement constituer un groupe de travail pour l'élaboration du cours sur les concepts de base en Promotion de la Santé, Prévention et Education pour la Santé, pour les étudiants du Service Sanitaire. Toutes les personnes intéressées peuvent rejoindre ce groupe de travail.

**M. DUTREIL** souligne qu'il reste encore beaucoup de pédagogie à faire pour expliquer ce qu'est la Promotion de la Santé.

**Le Pr ZIEGLER** émet des craintes sur le temps disponible pour mettre en place le Service Sanitaire. Elle s'interroge sur l'un des objectifs secondaires qui est de faire travailler ensemble tous les futurs professionnels de santé, lors d'un « tronc commun » dans la formation. Elle se demande si ce sera aussi possible dans la mise en œuvre de l'action et de son évaluation.

**Mme BUSTON** fait allusion aux programmes développés dans les Instituts, de simulation d'interprofessionnalité sur d'autres thématiques comme les soins techniques ou de prise en charge. Elle soumet l'idée qu'il serait intéressant de partir sur des projets déjà construits, où des professionnels travaillent déjà ensemble concrètement.

**M. DUTREIL** clôt la séance en renouvelant ses remerciements aux participants pour leur présence à cette rencontre et rappelle que deux groupes de travail (Sages-Femmes/PTA et Service Sanitaire) vont être lancés, pour ceux qui souhaitent travailler sur ces projets.